



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	32
- représentés	9
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/02/03-08**

**OBJET : Demande de subvention de fonctionnement pour le service tourisme auprès du Conseil départemental du Var pour l'exercice 2016**

L'an deux mille seize, le trois février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 28 janvier 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	François BERTOLOTTI
Jean-Pierre TUVERI	Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Anne-Marie WANIART	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Éric MASSON	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Jean PLENAT	Anne KISS	

**Membres représentés :**

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Éric MASSON  
Laëtitia PICOT donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE  
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES  
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Délibération n° 2016/02/03-08

**OBJET : Demande de subvention de fonctionnement pour le service tourisme auprès du Conseil départemental du Var pour l'exercice 2016**

**Le rapporteur expose :**

Dans le cadre du contrat de territoire mis en place par le Conseil départemental du Var, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez présente une demande d'aide financière globale, au titre des actions, en adéquation avec le Schéma départemental d'aménagement touristique.

Pour l'exercice 2016, le budget global du service tourisme est estimé à 951 700 € en section de fonctionnement.

Le plan d'actions 2016 de la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme est conforme aux objectifs proposés le 8 septembre 2015 par le comité d'études (offices de tourisme), le comité technique (élu représentant le conseil d'administration) le 17 septembre 2015, puis l'assemblée spéciale et le conseil d'administration du 23 septembre 2015 et validés par la commission tourisme du 2 novembre 2015.

Les propositions d'actions 2016 sont dans la continuité des actions engagées les années précédentes et rentrent dans le cadre du schéma départemental d'aménagement touristique.

#### Fonctionnement : Actions – Réalisations 2016

Dépense totale du service 951 700 €

Par ses actions, la Communauté de communes souhaite continuer le partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement touristique. Les dépenses sont réparties sur les actions suivantes :

- Action n° 1 : Animation du territoire
- Action n° 2 : Promotion et politique éditoriale
- Action n° 3 : Extranet et site Internet
- Action n° 4 : Observation
- Action n° 5 : Échanges d'expériences entre territoires
- Action n° 6 : Service intercommunal de réservation
- Action n° 7 : Actions de valorisation du patrimoine
- Action n° 8 : Développement touristique et actions touristiques complémentaires

La répartition des sommes par action est détaillée dans le dossier transmis au Conseil départemental par la Communauté de communes, suite à l'adoption de la présente délibération.

Recette totale du service	951 700 €
✓ Conseil départemental – Direction tourisme	subvention
✓ Communauté de communes	autofinancement

Il est demandé au Conseil communautaire de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental du Var.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-2016000008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme, articles L.132-2 à L.132-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-04 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT les actions touristiques déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration de la SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme réunis le 23 septembre 2015.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission tourisme réunie le 2 novembre 2015 et celui du Bureau communautaire réuni le 20 janvier 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

#### **Article 2 :**

**DE SOLLICITER** une subvention de fonctionnement la plus haute possible auprès du Conseil départemental du Var dans le cadre du Schéma départemental d'aménagement touristique.

#### **Article 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation